

# — Séance du 27 mars 2023 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

**Absents avec pouvoir :** , Gérald BRÉZIN à Jeannine BENOIT.

**Absent non excusé :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Véronique VAAST.

Le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Le bateau faucardeur est enfin arrivé il y a une quinzaine de jours. Claire Roussel, Alain Pousset et Alain Saint-Solieux sont allés le récupérer dans le département de l'Aisne à Fère en Tardenois. D'après ces personnes, le bateau, son moteur, sa remorque et tous les autres accessoires sont de bonne qualité. D'ici quelques temps, nous aurons l'occasion d'apprécier les bénévoles de la Gaule Picquinoise entretenir l'étang fermé avec ce matériel.

- Antony, Alain et moi-même avons rencontré un technicien commercial pour l'installation d'une aire de fitness, juste derrière le plateau-multisports de la Catiche. Un devis nous sera adressé afin que nous puissions solliciter des subventions (département, région ou état)

- La fête de Pâques à l'école se déroulera le vendredi 7 avril à partir de 14 heures. J'invite les membres du conseil municipal à assurer la chasse aux œufs et organiser le goûter servi aux enfants.

- Félicitations de nouveau au personnel des services techniques pour l'amélioration des trottoirs de la rue du Marais ; d'autres secteurs sont prévus comme la poursuite, rue de Saint Pierre des trottoirs juste après la Chapelle de la Maison de Retraite.

## Compte de gestion 2022

L'assemblée, statuant sur l'ensemble des opérations réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2022, déclare que le compte de gestion dressé par le service de gestion comptable de Doullens, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part et est approuvé à l'unanimité.

## Compte administratif 2022

Le conseil municipal, approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité, lequel présente les résultats suivants :

### 1. section de fonctionnement :

* résultat reporté .....	6 929,41 €
* résultat 2022 .....	175 230,40 €
* résultat de clôture .....	182 159,81 €

### 2.section d'investissement :

* résultat reporté .....	- 36 470,25 €
* résultat 2022 .....	- 16 419,36 €
* résultat de clôture .....	- 52 889,61 €

## Affectation des résultats de l'exercice 2022

À l'unanimité, l'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement : 52 889,61 €

- Affectation complémentaire au compte 1068 pour l'équilibre financier du budget : 97 110,39 €

-Total affecté au compte 1068 : 150 000 €

- Report en fonctionnement compte 002 : 32 159,81 €

## Fiscalité directe locale : vote des taux 2023

À l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2022, soit :

- taxe d'habitation : 19,24 %
- foncier bâti : 49,23 %
- foncier non bâti : 29,93 %

permettant d'obtenir un produit fiscal de 419 440 €.

## Encaissement chèques

À l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent l'encaissement des chèques suivants :

- 20 € de Madame FOUCHER pour un don à la commune
- 2500 € de l'ACAP représentant une partie du bénéfice du repas du 31 décembre afin de participer au financement des animations musicales pour la fête locale.

## Fixation des tarifs pour les concessions de caverne

Monsieur le maire indique que trois caverne ont été installées au cimetière, permettant chacune de recevoir de 4 à 6 urnes funéraires ; ces dernières ont été achetées et mises en place par les employés communaux.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de fixer les tarifs de concession et propose la somme de 750 € pour une durée de 99 ans.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de concession d'une caverne à 750 € pour une durée de 99 ans, la dalle granit et les inscriptions étant à la charge de l'acquéreur.

## Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal au SDIS de la Somme

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle le conseil municipal avait délibéré favorablement à l'établissement d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal au S.D.I.S. De la Somme, estimant injuste le fait que ce soit la commune de Picquigny qui supporte entièrement les frais de fonctionnement du CPI (eau, assainissement, téléphone, électricité et chauffage), le centre de première intervention de Picquigny intervenant sur 10 communes autour.

Monsieur le maire donne lecture donc dudit projet de convention et demande à l'assemblée d'en approuver les termes, mettant notamment à la charge du SDIS une somme de 2822 € par an représentant les frais de chauffage, électricité, eau, assainissement et téléphonie.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent les termes de la convention avec le SDIS afin d'obtenir le remboursement des frais de fonctionnement du centre de première intervention des pompiers et autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## Tarifs ALSH printemps 2023

Sur proposition de M. PIERRE, l'assemblée vote les tarifs pour l'ALSH de printemps qui se déroulera du 17 au 28 avril 2023, soit :

### \* Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

quotient familial inférieur à 525 € : 7 €/ jour ; 26 € par semaine  
quotient familial entre 525 et 900 € : 8 € / jour ; 30 € par semaine  
quotient familial supérieur à 900 € : 10 € / jour ; 36 € par semaine

### \* Enfants Hors CCNS :

quotient familial inférieur à 525 € : 10 € / jour ; 35 € par semaine  
quotient familial entre 525 et 900 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine  
quotient familial supérieur à 900 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine  
cantine : 3,20 € / repas

déduction carte loisirs : 3,50 € par jour

Une majoration de 10 € sera demandée si l'enfant n'est présent au centre que le jour de la sortie.

Une participation pour les voyages en bus pourra également être mise à la charge des parents.

## Renouvellement bail garage à M. LERICHE ÉRIC

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail consenti à M. LERICHE Eric arrive à échéance au 30/04/2023 et demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à son renouvellement ; le montant actuel du loyer est de 33 € par mois.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de renouveler le bail accordé pour la location d'un garage à M. LERICHE pour une durée de 6 ans à compter du 01/05/2023 moyennant un loyer mensuel de 36 € et autorise le maire à signer le bail.

## La parole est donnée aux conseillers :

- Jean-Paul PIERRE indique qu'il a assisté à une réunion sur le projet éducatif territorial.

- Claire Roussel indique que, lors de l'assemblée générale de la Grande Hutte, a été évoquée le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur la hutte ; à étudier.
  - De nombreux pigeons élisent domicile sur les toitures des habitations.
  - La communauté de communes Nièvre et Somme va verser au SIVOS une aide au transport des élèves vers la piscine.
  - La CCNS a aussi évoqué le projet de construction d'un crématorium.
- Monsieur le maire indique qu'il faut rapidement réfléchir au projet de construction d'une maison médicale.
  - Dans le cadre de ses études, Esteban MEDINA doit réaliser une fresque avant fin mai ; le site de la Catiche semblerait convenir pour cette réalisation.